



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 5

Réunion plénière du 10 octobre 2022 à 14 h 30.

Lieu : DFSM à Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

Absent excusé : M. Gérard LELIEVRE.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, absence de dirigeant banc de touche, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs, et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

CRITERIUM VETERANS à 11

Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

COUPE VETERANS à 11 ANDRE STRAPPE

Comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

CIVILITES



Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances aux proches et à la famille de Antoine LOUET, membre de la CDA, suite au décès de son épouse.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

FORFAIT GENERAL

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Forfait général de l'ES DU MONT GAILLARD 41 reçu par mail le 28 septembre 2022.

La commission jugeant en 1er ressort

- déclare cette équipe forfait général en SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE I.
- place cette équipe à la dernière place de son critérium avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- inflige une amende de 392€ à l'ES DU MONT GAILLARD compte tenu des sommes déjà versées (560€ - 168€).

MATCHS DE RATRAPPAGE

JOURNEE DU 25 SEPTEMBRE 2022

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 24920590 PLATEAU QUINCAMPOIX 2 / O DARNETAL 2

Rencontre du 18 septembre 2022 jouée le 25 septembre 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 24923861 FC SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE 1 / GAINNEVILLE AC 3

Rencontre du 18 septembre 2022 jouée le 25 septembre 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 24927829 FC BARENTINOIS 41 / A HOULMOISE BOND 41

Rencontre du 4 septembre 2022 jouée 25 septembre 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 24927959 FUSC BOIS GUILLAUME 42 / ROUEN AC 41

Rencontre du 4 septembre 2022 jouée 25 septembre 2022.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 24929815 RC PORT DU HAVRE 41 / SC FRILEUSE 41
Rencontre du 4 septembre 2022 jouée 25 septembre 2022.

COUPES DU DFSM

Dates des coupes du DFSM :

1^{er} tour le 25 septembre 2022.

2^{ème} tour le 30 octobre 2022.

3^{ème} tour le 11 décembre 2022.

1/16^{ème} de Finale le 21 janvier 2023.

1/8^{ème} de Finale le 12 mars 2023.

Quart de Finale le 8 avril 2023.

Demi-Finale le 18 mai 2023.

Finale : Date et Lieu à déterminer par le comité directeur du DFSM.

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

HOMOLOGATION DU 1^{er} TOUR, JOUE LE 25 SEPTEMBRE 2022

Match n°25073276 GRAND QUEVILLY FC 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

HOMOLOGATION DU 1^{er} TOUR, JOUE LE 25 SEPTEMBRE 2022

Match n°25073324 SS GOURNAY 3 / ES DU MONT GAILLARD 3

Feuille de match FMI incomplète, absence du délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SS GOURNAY.

Réclamation d'après match de SS GOURNAY 3.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET



HOMOLOGATION DU 1^{er} TOUR, JOUE LE 25 SEPTEMBRE 2022

Match n°25074929 FC VENTOIS 3 / US ENVERMEU 3

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au FC VENTOIS.

Match n°25074934 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / AS PTT ROUEN 3

Réserves d'avant match du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, non confirmées.

Match n°25074942 US SAINT THOMAS 2 / OH TREFILERIES NEIGES 3

Feuille de match FMI incomplète, absence du délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à US SAINT THOMAS.

Match n°25074955 ROGERVILLE FC 1 / CA HARFLEUR BEAULIEU 3

Feuille de match FMI incomplète, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée à CA HARFLEUR BEAULIEU.

Match n°25074960 ENTENTE FCVM – FC DES VILLAGES 1 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1

Rencontre jouée le 09 octobre 2022.

Une amende de 5€ est infligée à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour une licence manquante (arbitre assistant).

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

HOMOLOGATION DU 1^{er} TOUR, JOUE LE 25 SEPTEMBRE 2022

Match n°25075707 US St JACQUES SUR DARNETAL 41 / US SAINT MARTIN OSMONVILLE 41

Forfait déclaré de l'US SAINT MARTIN OSMONVILLE. La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à l'US St MARTIN OSMONVILLE.
- inflige une amende de 110€ à l'US SAINT MARTIN OSMONVILLE.
- dit l'US St JACQUES SUR DARNETAL 11 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n°25075711 US DES VALLEES 41 / AS OUVILLAISE 41.

Feuille de match FMI incomplète, absence du délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US DES VALLEES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

TIRAGE DU 2^{ème} TOUR DES COUPES DU DFSM

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

Le 2^{ème} tour se jouera le dimanche 30 octobre 2022 à 14 h 30



- 1 – AS FAUVILLAISE 2 / US LUNERAY 3
- 2 – FC VENTOIS 1 / O BELMESNIL 1
- 3 – FC DU NORD OUEST 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 2
- 4 – AS ANGERVILLE L'ORCHER 1 / ES DU MONT GAILLARD 2
- 5 – ES TOURVILLAISE 2 / AS OURVILLAISE 2
- 6 – ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2 / SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE
- 7 – GCO BIHOREL 2 / BONSECOURS SAINT LEGER 1
- 8 – HAVRE CAUCRIAUVILLE 2 / FC GRUCHET LE VALASSE 1
- 9 – CANY FC 2 / FC OFFRANVILLE 2
- 10 – A LE HOULME BONDEVILLE FC 2 / FUSC BOIS GUILLAUME 2
- 11 – SAINT ROMAIN AC 2 / SS GOURNAY 2
- 12 – ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 2
- 13 – ES AUMAIE 1 / ENTENTE VIENNE ET SAANE 2
- 14 – AS GOURNAY EN BRAY 2 / STADE DE GRAND QUEVILLY 2
- 15 – US EPOUVILLE 2 / US LILLEBONNE 2
- 16 – US DOUDEVILLE 1 / US DES VALLEES 1
- 17 – FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / CAUDEBEC SAINT PIERRE 2
- 18 – PLATEAU QUINCAMPOIX 2 / ROUEN SAPINS FC 2
- 19 – FC BIVILLE LA BAINARDE 1 / AS VALLEE DU DUN 1
- 20 – USF FECAMP 2 / AS MONTIVILLIERS 2
- 21 – FC LIMESY 1 / S SAINT NICOLAS BETHUNE 2
- 22 – OLYMPIA'CAUX 2 / OH TREFILERIES NEIGES 2

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

Le 2^{ème} tour se jouera le dimanche 30 octobre 2022 à 14 h 30

- 1- AS SAINTE ADRESSE BUT 2 / SS GOURNAY 3 ou ES DU MONT GAILLARD 3 / AS SAINTE ADRESSE BUT 2
- 2- ENTENTE VIENNE ET SAANE 3 / US AUFFAY 2
- 3- AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / US DOUDEVILLE 2
- 4- FC DIEPPE 3 / US ENVERMEU 2
- 5- FC REUNIONNAIS 1 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2
- 6- SAINT AUBIN FC 2 / CO CLEON 3

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

Le 2^{ème} tour se jouera le dimanche 30 octobre 2022 à 10 h 00

- 1 – AS CANTON D'ARGUEIL 3 / ENTENTE FCVM-FC DES VILLAGES se jouera le 1^{er} novembre 2022.
- 2 – JS NOINTOT 1 / AS LANQUETOT 1
- 3 – FC LOUVETOT 2 / US NORMANVILLE 1
- 4 – AS BOUILLE MOULINEAUX 2 / ES MONTIGNY VAUPALIERE 2
- 5 – OH TREFILERIES NEIGES 3 / TRAIT D'UNION
- 6 – JS SAINT NICOLAS BETHUNE 3 / O BELMESNIL 2
- 7 – ASL SIERVILLE 1 / CANTELEU FC 2
- 8 – AS AMFREVILLE LA MIVOIE 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4
- 9 – US ENVERMEU 3 / US LUNERAY 4
- 10 – ESI SAINT ANTOINE LA FORÊT 2 / SC FRILEUSE 3



- 11 – US HERICOURT EN CAUX 2 / FC LIMESY 3
- 12 – CS GRAVENCHON 3 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 3
- 13 – YERVILLE FC 3 / US PRESQU'ÎLE 2
- 14 – AS LA CERLANGUE / AS MONTIVILLIERS 3
- 15 – FC OFFRANVILLE 4 / ES ARQUES LA BATAILLE 3
- 16 – CA HARFLEUR BEAULIEU 3 / AS GRAINVILLE YMAUVILLE
- 17 – ES SAINT OUEN DU BREUIL / FC SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1
- 18 – US DES FALAISES 2 / AS LA FRENAYE 1
- 19 – AS SASSETOT THEROULDEVILLE 4 / AS OURVILLE EN CAUX 3
- 20 – ES DU MONT GAILLARD 5 / AS PETIVILLE 1
- 21 – US GREGES 3 / FC VARENNE 3
- 22 – ISNEAUVILLE FC 1 / FC THOUBERVILLE 1

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

Le 2^{ème} tour se jouera le dimanche 30 octobre 2022 à 10 h 00

- 1 - ASC YMARE 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE F 41
- 2 - OH TREFILERIE NEIGES 41 / FC DU LITTORAL 41
- 3 - US DOUDEVILLAISE 41 / YVETOT FC 41
- 4 - AS MADRILLET CHAT BL 41 / STADE SOTTEVILLAIS CC 41
- 5 - RC PORT DU HAVRE 41 / SC OTEVILLE SUR MER 41
- 6 - FC LE TRAIT DUCLAIR 41 / SAINT RIQUIER GASEG 41
- 7 - FC NORD OUEST 41 / FC BARENTIN 41
- 8 - JS DU FONTENAY 41 / AC St ROMAIN COLBOSC 41
- 9 - AL DEVILLE MAROMME 41 / FC TOURVILLE RIVIERE 41
- 10 - AS FAUVILLAISE 41 / FC OFRANVILLAIS 41
- 11 - ENT OCFC TILLEUL 41 / SAFRAN NORMANDIE SPORTS 41
- 12 - FC NEUFCHATEL EN BRAY 41 / CAUX FC 41
- 13 - AS CANTON D'ARGUEIL 41 / US St JACQUES SUR DARNETAL 41
- 14 - SC FRILEUSE 41 / ESM GONFREVILLE 41
- 15 - ENTENTE FC TOTES US AUFFAY 41 / US SENNEVILLAISE 41
- 16 - ENTENTE FCVM-FC DES VILLAGE 41 / FC SAINT JULIEN 41
- 17 - CA HARFLEUR BEAULIEU 41 / ROGERVILLE FC 41
- 18 - FC BONSECOURS St LEGER 41 / AS LA BOUILLE MOULINAUX 41
- 19 - AS OUVILLAISE 41 / O DU LITTORAL 41
- 20 - FUSC BOIS GUILLAUME 41 / AC RENAULT CLEON 41
- 21 - SS GOURNAY 41 / CS TRANSATLANTIQUE 41
- 22 - AS COLLEVILLE ANGERVILLE 41 / ENT ASN-AMSP 41

Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE

le secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET